



République française - Liberté - Egalité - Fraternité

Arrêté du Président

N° 2026-55

MB/MC/HD

OBJET : Concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial – session 2025.
Liste des examinateurs. Arrêté modificatif.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L132-10, L320-1 à L321-3, L 325.19, L522-1, L522-23 à L522-31, L523-1, L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2022-244 du 14 septembre 2022, donnant respectivement délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2024-298 du 6 décembre 2024 portant ouverture de la session 2025 des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial,

Vu l'arrêté n° 2026-20 du 15 janvier 2026 fixant la liste des examinateurs de la session 2025 des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Considérant qu'à la suite de désistements, il convient de compléter la liste des examinateurs de la session 2025 des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial,

ARRETE

Article 1 : La liste des examinateurs de la session 2025 des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial, est complétée comme suit :

CERDA Evelyne
CLARIN Marie-Line
MOINARD Catherine

SAIDI Anne
SANCIAUME Céline
SEBBAG Carole

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 16 février 2026

Publié par affichage sur le site du
CIG petite couronne

www.cig929394.fr

le 19/02/2026



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint des concours,
de la santé et de l'action sociale

Benoît HAUDIER

